

REGLEMENT DU JEU-CONCOURS Quizz rallye découverte



Du 12 mai au 4 novembre 2018

Auvers-sur-Oise, Guiry-en-Vexin, La Roche-Guyon, Marines, Théméricourt.

ARTICLE 1 : Objet et désignations

L'organisme public à caractère administratif Conseil départemental du Val d'Oise, 2 avenue du Parc, CS 20201 Cergy, 95032 Cergy-Pontoise Cedex [ci-après nommé « l'Organisateur »] organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat, sous la forme d'un rallye quizz découverte, intitulé « **Quizz Rallye Découverte** » [ci-après nommé « le Jeu »], du 12 mai au 4 novembre 2018.

L'Organisateur invite les participants du jeu [ci-après nommés « les Participants »] à prendre pleinement connaissance du présent règlement.

ARTICLE 2 : Description et fonctionnement du jeu

Le Jeu consiste à réaliser un rallye découverte en répondant, pendant la période définie à l'article 3, à un maximum de questions pour chacun des 7 quizz proposés sur les grilles de jeu correspondantes, à travers le Vexin pour obtenir une récompense à l'arrivée ; et tenter de gagner un gros lot en participant au tirage au sort. 7 quizz vous sont proposés le long de 5 circuits pédestres et 2 boucles cyclables :

- QUIZZ1 : Sentier du patrimoine de Marines
- QUIZZ2 : Chemin des peintres – Auvers-sur-Oise
- QUIZZ3 : Les environs de Théméricourt
- QUIZZ4 : Parcours «L'archéologie du Vexin français»
- QUIZZ5 : Sentier du patrimoine de la Roche-Guyon
- QUIZZ6 : Boucle d'Auvers-sur-Oise
- QUIZZ7 : Boucle autour de la Maison du Parc

Les grilles de jeu sont disponibles sous format papier dans les 5 points d'accueil valdoise MyBalade, partenaires du jeu listés ci-après, ou en téléchargement sur www.valdoisemybalade.fr

- L'Office de tourisme d'Auvers-sur-Oise Sausseron impressionistes,
- L'Office de tourisme Vexin-Centre (Marines),
- Le Musée Archéologique du Val d'Oise (Guiry-en-Vexin),
- La Maison du Parc (Théméricourt),
- Le Château & le Point info tourisme « La Gabelle » (La Roche-Guyon),

2.1 Comment participer au jeu et au concours ?

Les Participants récupèrent les grilles de jeu disponibles dans les 5 points d'accueil valdoise MyBalade, partenaires du jeu, ou les impriment depuis www.valdoisemybalade.fr

Les Participants téléchargent l'application mobile valdoiseMyBalade, disponible gratuitement sur les plateformes Google Play et AppStore,

Les Participants parcourent le circuit de leur choix et répondent aux questions du quizz correspondant en cochant l'une des trois possibilités de réponse pour chaque question.

Les Participants peuvent s'aider des indices présents dans les fiches questions **#Quizz** accessibles depuis l'accès « **Autour de moi** » de l'application mobile, puis en sélectionnant « **Patrimoine** » ; chaque

fiche question est identifiable sur la liste, la carte ou la réalité augmentée grâce à son logo Quizz, à son nom « #QUIZZ 1 N°1 ... » (celui du circuit quizz suivi d'un numéro d'ordre). Trois types d'indices fournis sont possibles:

- ▶ Réponse à trouver sur place à proximité de la fiche question (les coordonnées GPS du lieu de réponse sont fournies en plus si besoin),
- ▶ Réponse à trouver à l'aide d'une fiche MyBalade dont le nom est donné en indice et qui se trouve à proximité de la fiche question,
- ▶ Réponse de culture générale.

2.2 Validité de la participation

Pour obtenir une récompense (cf. Article 7 : Dotations), à la fin de chaque parcours, les Participants doivent faire valider leur grille de jeu complétée d'un maximum de réponses au point d'accueil correspondant au circuit selon les horaires d'ouverture.

Pour participer en plus au tirage au sort final et tenter de gagner l'un des lots mis en jeu (cf. Article 7 : Dotations), les Participants doivent compléter leur inscription sur la grille de jeu remise au point d'accueil avec les données suivantes (données personnelles cf. Article 11) :

- leurs nom et prénom ;
- leurs coordonnées complètes (adresse postale, mail et numéro de téléphone) ;

A noter : Les informations d'identité ou d'adresses inexactes ou illisibles entraînent la nullité de participation au tirage au sort.

En cas de fermeture des lieux d'accueil, les Participants peuvent tout de même participer au tirage au sort final en renvoyant la grille complétée par mail à l'adresse quizzmybalade@valdoise.fr.

A noter : les scans ou photos de mauvaise qualité rendant la lecture des coordonnées illisibles entraînent la nullité de participation au tirage au sort.

ARTICLE 3 : Durée du Jeu

Le jeu sera ouvert le 12/05/2018 à 9h et sera clôturé le 4/11/2018 à 18h.

Seules les participations enregistrées sur cette période pourront être prises en compte par l'Organisateur pour l'attribution des lots aux Participants (cf. Article 7 : Dotations).

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était amenée à annuler le présent Jeu, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

ARTICLE 4 : Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique, majeure ou mineure, résidant en France métropolitaine ou ayant son adresse habituelle en France.

La participation des mineurs implique le consentement de leurs parents ou du représentant légal. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à des vérifications sur ce point avant l'attribution d'un lot à un Participant mineur.

Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs pseudonymes et/ou plusieurs adresses électroniques.

ARTICLE 5 : Supports de communication

Le Jeu est porté par l'Organisateur à la connaissance des participants via des moyens en- et hors-ligne :

- via les sites web de l'Organisateur : www.valdoise.fr et www.valdoisemybalade.fr
- via la page Facebook de l'Organisateur : <https://www.facebook.com/DepartementduValdoise>
- via le compte Twitter de l'Organisateur : <https://twitter.com/valdoise>
- via les sites web de partenaires ou relais de communication de l'Organisateur

Cette liste n'est pas exhaustive et est susceptible d'être modifiée au cours du Jeu au bon vouloir de l'Organisateur.

Le présent règlement est disponible et consultable gratuitement sur le site : www.valdoise.fr page MyBalade

Le Jeu se déroulant au départ des sites des partenaires du jeu, à savoir des offices de tourisme d'Auvers-sur-Oise et du Vexin Centre à Marines, de la maison du parc à Théméricourt, du musée Archéologique du Val d'Oise à Guiry-en-Vexin et au Château et au Point info tourisme « La Gabelle » à La Roche-Guyon, l'acceptation du présent règlement vaut également pleine acceptation des règlements spécifiques à ces lieux.

Ces règlements sont affichés sur ces lieux et doivent être pris en compte.

Les Participants pouvant être amenés, dans le cadre du Jeu, à consulter le site internet de l'organisateur : ils sont donc également soumis aux mentions légales dudit site.

ARTICLE 7 : Dotations

7.1 Récompenses remises sur les points d'accueil du jeu

Les 5 partenaires dans les points d'accueil du Jeu (cf. Article 2) valident les grilles de jeu complétées d'un maximum de bonnes réponses des Participants à la fin de leur parcours. Un goodies sera distribué à chaque grille complétée par les Participants.

7.2 Tirage au sort

À l'issue du Jeu, un tirage au sort de l'ensemble des Participants sera établi par l'Organisateur.

La ventilation des lots prévue par l'organisateur est la suivante :

1^{er} prix : Tablette tactile (valeur 300 €)

2^e prix : 1 vol en montgolfière pour 1 personne offert par la **Montgolfière du Vexin** (valeur 250 €)

3^e prix : 1 vol d'initiation en planeur pour 1 personne offert par l'Association aéronautique du Val d'Oise (valeur 110 €)

4^e prix : 1 nuit en chambre d'hôtes avec petits déjeuners pour 2 personnes offerts par le Relais départemental des Gîtes de France du Val d'Oise (valeur 90 €)

5^e prix : 1 location à la journée de vélos à assistance électrique pour 2 personnes offerte par le Parc naturel régional du Vexin français (valeur 60 €)

6^e prix : 1 location d'un canoë sur le parcours impressionniste pour 2 personnes offert par Cano Seine (valeur 40 €)

7^e prix : 5 ouvrages en lien avec l'exposition d'Hicham Berrada actuellement présentée à l'Abbaye de Maubuisson (valeur 20 €)

Les lots ne pourront donner lieu à aucune contestation ou réclamation d'aucune sorte. Les Participants ne pourront en aucun cas prétendre obtenir la contre-valeur en espèces du lot gagné ou demander son échange contre d'autres biens et services.

ARTICLE 8 : Désignation des gagnants du tirage au sort

À l'issue du Jeu, un tirage au sort de l'ensemble des Participants sera établi par l'Organisateur.

Tout bulletin, contenant une fausse déclaration ou une déclaration erronée et/ou incomplète, tiré au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre participant par un nouveau tirage au sort.

Les gagnants seront informés des résultats à l'issue du tirage au sort par courrier électronique aux coordonnées qu'ils auront indiquées lors de leur inscription.

La liste générale des gagnants sera consultable sur la page Facebook de l'Organisateur et sur son site web, mentionné à l'article 5.

ARTICLE 9 : Modalités de remise des dotations du tirage au sort

L'Organisateur remettra les lots aux gagnants lors d'une remise de prix officielle, au Conseil départemental du Val d'Oise à la mi-novembre.

Les lots ne seront attribués qu'aux personnes présentes au moment de la remise officielle. En cas d'absence lors de cette cérémonie, l'Organisateur utilisera les coordonnées fournies par les Participants pour les informer de la mise à disposition du lot gagné au Conseil départemental du Val d'Oise.

En cas d'absence de réponse de l'un des Participants, passé un délai d'un mois, l'Organisateur se réserve le droit d'attribuer son lot à un autre Participant. Aucune réclamation ne sera recevable dans ce cas.

ARTICLE 10 : Responsabilité

Les Participants sont informés que l'application mobile « valdoise MyBalade » utile à la recherche des indices dans les fiches Quizz :

- nécessite un appareil mobile compatible de type smartphone, fonctionnant sous système d'exploitation iOS ou Android ;
- utilise le GPS en tâche de fond ce qui peut réduire l'autonomie de l'appareil ;
- utilise le réseau internet pour l'affichage de certaines données.

Dans tous les cas, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable d'une consommation excessive de la batterie et des données mobiles du participant, ainsi que de tout vol ou dommage causé à son appareil mobile dans le cadre du Jeu.

ARTICLE 11 : Données personnelles fournies par les Participants

Des informations à caractère personnel concernant le participant sont recueillies dans le cadre du Jeu.

Elles sont destinées à l'Organisateur du Jeu, responsable des traitements mis en œuvre sur le site web et les applications mobiles valdoise MyBalade.

Elles sont recueillies, traitées, utilisées et conservées jusqu'au tirage au sort, dans le respect du règlement général sur la protection des données, de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et de la loi pour la confiance dans l'économie numérique du 21 juin 2004, à des fins d'organisation du tirage au sort, ainsi que d'analyse des commentaires annotés par les Participants en vue d'évaluer le jeu et d'améliorer les services rendus aux usagers.

L'Organisateur s'engage à ne faire aucun autre usage des informations fournies par les Participants que celui déclaré. De plus les partenaires du jeu sur les Point d'accueil collectant les grilles de jeu (cf. Article 2) les transmettront à l'Organisateur du jeu en respectant le présent règlement.

Les informations demandées sur la grille de jeu des Quizz sont obligatoires pour participer au tirage au sort.

A cet égard, il est précisé que la participation au Jeu implique nécessairement le consentement du participant à recevoir des messages et informations relatifs au Jeu, par courrier électronique à l'adresse de la messagerie qu'il aura renseignée sur la grille de jeu.

Conformément à la loi, le participant dispose auprès de l'Organisateur du Jeu, des droits d'accès, de rectification et d'opposition sur les données à caractère personnel le concernant, recueillies lors de la remise de sa grille de jeu.

Le participant peut exercer les droits mentionnés ci-dessus en contactant le délégué à la protection des données de l'Organisateur du jeu par courrier électronique à cil@valdoise.fr.

En participant au Jeu, les gagnants au tirage au sort consentent en outre, à l'utilisation de leurs nom, prénom et de leur image, ainsi que l'indication de leur ville et de leur département de résidence, dans toute manifestation publi-promotionnelle du Jeu et ce quel qu'en soit le support de diffusion, sans que cette utilisation puisse ouvrir de rémunération, d'indemnisation, autre que le lot gagné.

ARTICLE 12 : Acceptation du règlement et gestion des litiges

La participation au jeu vaut acceptation pure et simple du présent règlement par les Participants.

Ce règlement relève exclusivement du droit français. En cas de litige et d'échec de résolution à l'amiable, il sera soumis au Tribunal de Grande Instance de Pontoise.

ARTICLE 13 : Dépôt du règlement

Ce règlement a été déposé au sein de la SCP ROBERT PATTE KHIARI, Huissier de Justice Associé dont le siège est 14 Avenue du Centaure – Cergy Saint-Christophe – BP. 68420, 95806 Cergy Pontoise Cedex.